REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 20 OCTOBRE 2022
Date de l'affichage : 20 OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Affiché le
ID : 073-217302785-20221025-2022_58-DE

Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du VINGT-CINQ OCTOBRE DEUX-MIL-VINGT-DEUX
L'an Deux Mil Vingt-Deux, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de ST Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Absents : Mme NEYROUD Aurélie procuration à Mme CORTESE Marie-Andrée
Mme URBAIN Aurélie

M. MARTINATO Jean-Marc a été désigné secrétaire.

OBJET : PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE, MISE EN ACCESSIBILITE PMR ET EXTENSION DE LA MAIRIE – APPEL A PROJETS DETR/DSIL 2023

Le Maire expose le courrier reçu de M. le Préfet de la Savoie en date du 8 août 2022 qui indique que :

- la demande d'une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la campagne 2022 relative à la DETR et au DSIL pour le projet de rénovation énergétique, mise en accessibilité PMR et extension de la mairie n'a pas été retenue en raison du nombre important de dossiers présentés,
- le projet pourra à nouveau être présenté dans le cadre de la campagne 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'inscrire le projet de rénovation énergétique, mise en accessibilité PMR et extension de la mairie dans l'appel à projet DETR/DSIL 2023 de l'Etat,
- de ne pas apporter de modification au projet initial. Ainsi, le montant estimé du projet reste inchangé, soit :
    - Etudes : 114 667,84 € HT
    - Travaux : 791 060,30 € HT
    - Total : 905 728,14 € HT
- de solliciter la subvention la plus élevée possible.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire